

Tél.: 0 811 24 00 10
(Prix d'un appel local depuis un fixe)
Service clientèle TELE2
à votre écoute de 8h à 23h

Monsieur [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Vélizy, le 30 Novembre 2007

Références à rappeler dans toute correspondance : [REDACTED]
Votre courrier reçu le 28/11/2007

Monsieur [REDACTED]

Votre demande concernant une souscription auprès de nos services sans votre consentement a retenu toute notre attention.

Après étude de votre dossier, nous constatons n'avoir enregistré aucun contrat concernant la mise en place de la ligne TELE2. De ce fait, vous avez souhaité la résiliation de cette offre.

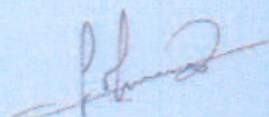
Aussi, nous vous invitons à vous rapprocher d'un autre opérateur, afin d'effectuer la remise en service de votre ligne.

De plus, nous vous invitons à recontacter notre service clientèle dans un délai de 10 jours pour nous confirmer la date de reprise d'abonnement, afin de procéder à l'annulation des factures.

Sans réponse de votre part nous procéderons à la suspension de la ligne dans un délai de 30 jours à compter de ce jour.

Nous vous présentons nos sincères excuses pour le désagrément occasionné et vous prions de croire, Monsieur [REDACTED], en l'expression de notre parfaite considération.

Le Service Clientèle TELE2



TELE2